Le 4 août 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre-vingt-huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: madame la conseillère Nancy D'Amour, messieurs les conseillers Luc Verner, Luc Prud'Homme et Martin Prescott , faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

SONT ABSENTS : messieurs les conseillers Martin Proulx et Sébastien Renaud

2020-08-1711 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-1712 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-1713 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juillet 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adopté à la majorité

2020-08-1714 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 777 261.05 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-07, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 5 (Chèques)	551 660.53 $
PAGE 7 (Prélèvements)	56 484.14 $
Quote-Parts MRC et frais bancaires	149 801.44 $
SALAIRE DU	
4 juin 2020	19 622.54 $
11 juin 2020	19 392.23 $
18 juin 2020	18 765.39 $
25 juin 2020	19 507.85 $
REMISE PROVINCIALE (Juin)	50 136.52 $
REMISE FÉDÉRALE (Juin)	20 255.27 $
SOUS-TOTAL	**905 625.91 $**
CONSEIL (Juillet)	8 917.78 $
POMPIERS (Juin)	11 497.12 $
PR (Juin)	1 021.68 $
TOTAL	**927 062.49 $**

Adoptée à la majorité

Dépôt du rapport financier audité au 31 décembre 2019

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose au Conseil le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

Dépôt du rapport du maire sur les états financiers 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019.

2020-08-1715 Condoléances

ATTENDU QUE M. Jacques Mercier, maire de la municipalité de 1990 à 1995 est décédé le 26 juillet dernier ;

ATTENDU QUE M. Mercier a également été conseiller municipal de 1979 à 1990 et a donc fait partie du premier conseil municipal de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE M. Mercier a de plus été conseiller de l'ex-municipalité de Buckingham Canton de 1965 à 1975 ;

ATTENDU QUE pendant ses années à la mairie de L'Ange-Gardien, M. Mercier a contribué à la création du service d'incendie de la Municipalité et à la mise en place des premières bornes fontaines sèches, une innovation à l'époque ;

ATTENDU QUE M. Mercier a été un producteur agricole prospère dans la Municipalité pendant plus de 50 ans ;

ATTENDU QUE M. Mercier a siégé au conseil d'administration de la SADC de Papineau pendant plus de 15 ans et à ce titre a reçu en 2005, le Prix Provincial Gaétan Archambault pour son action bénévole en développement économique ;

ATTENDU QUE M. Jean-Marc Rodgers est également décédé le 16 juillet dernier ;

ATTENDU QUE M. Rodgers a siégé à titre de conseiller municipal de L'Ange-Gardien pour le district de la Lièvre, de 2007 à 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le **Maire**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à la conjointe et à toute la famille de M. Jacques Mercier suite au décès de ce grand bâtisseur de la Municipalité.

DE PLUS, ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à la conjointe et à toute la famille de M. Jean-Marc Rodgers suite au décès de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-1716 Autorisation d'embaucher deux employés temporaires affectés au service des parcs et espaces verts

ATTENDU QUE un poste de col bleu temporaire est actuellement vacant au service des parcs et espaces verts ;

ATTENDU QU'un employé régulier du dit service des parcs et espaces verts est également absent pour une durée indéterminée pour des raisons de santé ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher deux employés temporaires afin de palier à ce manque de personnel ;

ATTENDU QUE des candidats ont été rencontrés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche pour le reste de la saison estivale de deux employés cols bleus temporaires affectés au service des parcs et espaces verts soit M. Lévis Lefebvre et M. Ian Dumouchel.

Messieurs Lefebvre et Dumouchel seront rémunérés selon le taux prévu pour la classe 3, échelon 1 de la grille salariale des employés syndiqués.

Adoptée à la majorité

2020-08-1717 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la compagnie 10292664 Canada inc. a présenté une offre d'achat à la Municipalité pour un terrain situé dans le parc d'affaires municipal sur le chemin Henri-Chartrand;

ATTENDU QUE le projet d'implanter sur le dit terrain une entreprise de fondations de béton est conforme à la politique sur le développement du parc d'affaires ;

ATTENDU QUE le prix soumis est en deçà du prix de base prévu à la politique mais que la configuration et les contraintes du terrain justifient d'accepter la dite offre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre d'achat de la compagnie 10292664 Canada inc. au montant de 95 000 $ pour une partie du lot 6 345 995 du cadastre officiel du Québec comportant une superficie totale de 12 442.4 mètres carrés.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat et l'acte de vente qui en découlera, tel que préparé par un notaire désigné par l'acheteur.

Adoptée à la majorité

2020-08-1718 Approbation de noms de chemins

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la nomination de nouveaux chemins dans le projet domiciliaire actuellement en cours à l'ouest du chemin Pierre-Laporte ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les toponymes suivants pour les chemins inclus au projet de la compagnie 8789622 Canada inc. situé à l'ouest du chemin Pierre-Laporte soit :

- chemin des Terrasses ;
- chemin de L'Étang ;
- chemin des Parulines ;
- chemin des Guilbault ;
- chemin des Noyers ;
- chemin de l'Entre-deux ;
- chemin des Tilleuls ;
- chemin des Rainettes.

Adoptée à la majorité

2020-08-1719 Autorisation d'acquérir deux équipements usagés

ATTENDU QU'un citoyen de la Municipalité a mis en vente un tracteur usager de marque John Deere, 2003, de 40 forces ayant à peine 800 heures d'utilisation incluant divers équipements tel que les godets avant et arrière, une souffleuse, une débrousailleuse, des fourches et un contrepoids ;

ATTENDU QUE cet équipement serait d'une grande utilité pour les services techniques et pour l'entretien de l'ancien site de Champboisé ;

ATTENDU QU'un autre citoyen a mis en vente une remorque à sellette d'une capacité de 25 tonnes qui serait également très utile pour les services techniques pour le transport de ponceaux ou de machinerie ;

ATTENDU QUE ces deux projets n'étaient pas prévus au budget d'investissement ;

ATTENDU QU'après analyse de l'état actuel du budget, il serait possible de dégager les fonds nécessaires pour procéder à l'acquisition de ces deux équipements

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 50 000 $ pour l'acquisition d'un tracteur John Deere 40 forces et divers équipements usagés et d'une remorque à sellette usagée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2021 pour un montant de 15 400 $ et à même le poste 03-60000-000 « Transfert aux activités d'investissement » pour le solde.

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant :

Poste	Description	Augmentation	Diminution
03-60000-000	Transfert aux activités d'investissement	34 600 $	
02-19000-998	Imprévus		10 000 $
02-13000-141	Salaires réguliers – administration		20 000 $
02-19000-499	40ième de la Municipalité		4 600 $

Adoptée à la majorité

2020-08-1720 Autorisation d'octroyer des mandats pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de scène extérieure sur l'ancien site de Champboisé

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre de l'avant le plan directeur pour l'ancien site de Champboisé adopté en janvier 2018 ;

ATTENDU QUE l'un des principaux éléments de ce plan directeur consiste en l'implantation sur le site d'une scène extérieure ;

ATTENDU QUE au cours des derniers mois, la Municipalité a obtenu des offres d'une firme spécialisée en scénographie et d'une firme d'architecte afin de préciser la définition du projet et préciser le budget nécessaire à sa réalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi un mandat à la firme Go Multimédia pour la réalisation d'une étude de faisabilité scénographique et d'intégration technologique pour la somme de 10 000 $ plus taxes pour le projet de scène extérieure sur l'ancien site de Champboisé ;

DE PLUS, ce Conseil octroi un mandat à la firme d'architecte Cardin Julien pour les volets architecture et ingénierie du dit projet pour la somme de 21 500 $ plus taxes ;

Les deux firmes agiront en collaboration pour la réalisation de l'étude.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2020-08-1721 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h20

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Marc Louis-Seize	Alain Descarreaux
Maire	Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.